L’an deux mil vingt, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, LE POTIER A, LE MOAL A, LANGLOIS R, ROLLAND I, BASSET A, TREHOREL S, BOIN C, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FOULFOIN F.

**Absents excusés** : Mr Anthony EDY qui a donné pouvoir à M. Gérard MATHECADE

Mme Sophie OLLITRAULT qui a donné pouvoir à M. Gildas ADELIS

Mme Laure IVANOV qui a donné pouvoir à Mme Céline BOIN

Monsieur Alain LE POTIER est absent en début de séance.

**INTERVENTION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE**

Retenu par des obligations professionnelles, le gendarme référent de la commune interviendra lors d’une prochaine séance.

**VOTE DES TAUX D’IMPOSITION**

Anthony Basset propose au Conseil Municipal de reconduire les taux de l’année dernière, ce qui est approuvé par 18 voix pour.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Taxes** | **Taux** | **Produit attendu en 2020** |
| Taxe habitation | 18,11 % | 229 273 € |
| Taxe foncière (bâti) | 20,88 % | 260 791 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 67,27 % | 99 492 € |
|  |  | **589 556 €** |

Arrivée de Monsieur Alain LE POTIER en séance.

**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

Monsieur le Maire précise que les budgets ont été étudiés et validés par la commission finances les 24 juin et 8 juillet.

1. *Commune*

Le budget équilibré suivant est accepté à l’unanimité :

Section fonctionnement : dépenses : 1 376 065,04 €

recettes : 1 376 065,04 €

Section investissement : dépenses : 1 450 022,18 €

recettes : 1 450 022,18 €

Monsieur le Maire rappelle les principaux investissements de l’année 2020 :

- BT, EP et Tél Résidence du Puits : 19 065 €

- EP Hameau Bonne Brousse : 25 175 €

- achat terrains : 182 281 €

- petit matériel services techniques : 5 930 €

- travaux voûte église : 10 000 €

- maîtrise d’œuvre salle de sports : 19 440 €

- sanitaires publics : 59 590 €

- maitrise d’œuvre nouveau lotissement : 10 000 €

- voirie rurale : 113 000 €

- aménagement rue des Courcettes : 86 750 €

- solde travaux aménagement de rues : 40 136 €

- solde travaux Résidence du Puits : 34 946 €

1. *Genêts d’Or*
2. Le budget équilibré suivant est accepté à l’unanimité :

Section fonctionnement : dépenses : 9 900,00 €

recettes : 9 900,00 €

Section investissement : dépenses : 43 132,89 €

recettes : 43 132,89 €

1. *Hameau de Bonne Brousse*
2. Le budget équilibré suivant est accepté à l’unanimité :

Section fonctionnement : dépenses : 99 853,00 €

recettes : 99 853,00 €

Section investissement : dépenses : 47 913,00 €

recettes : 47 913,00 €

**EGLISE : DEVIS TRAVAUX REPARATION VOUTE**

Gérard Mathécade informe qu’il a pris contact avec les entreprises Le Marchand, Argoat Bois et Noël-Morvan mais seule la société Le Marchand s’est déplacée voir le chantier et a effectué un devis.

Le montant des travaux concernant la réfection de la voûte est estimé par cette entreprise à 7 086,10 € HT. Il est impératif que les travaux soient faits avant l’hiver.

Céline Boin et Anthony Basset proposent qu’un autre devis soit demandé afin de pouvoir comparer les offres. Suite à l’interrogation de Sylvie Doré, Gérard Mathécade précise qu’il n’est pas nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée.

Aussi, les membres du Conseil décident de solliciter la société Argoat Bois.

**MAISON DES LUTINS : ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE AVEC ADAC**

Afin d’accompagner la commune dans le projet d’extension de la Maison des Lutins sur les plans techniques, juridiques et financiers, l’ADAC (service du Conseil Départemental) propose une mission d’accompagnement comprenant les prestations suivantes :

- étude de faisabilité : 360 € HT

- relevé de la maison : 360 € HT

Gildas Pérennez s’interroge sur le montant peu coûteux de l’étude de faisabilité. Monsieur le Maire explique que l’ADAC est un organisme dépendant du Conseil Départemental auquel la commune est adhérente. De ce fait, la commune paie une cotisation annuelle qui permet de bénéficier des prestations.

Cette étude concerne la faisabilité du projet en tenant compte des besoins formulés par le service enfance : agrandissement ou démolition et reconstruction ainsi que le coût estimatif des deux propositions.

Madame Lescouarc’h doit restituer une 1ère étude mi-août.

Le Conseil Municipal accepte ces missions qui seront inscrites en section d’investissement du budget communal.

**MICROCRECHE : DEVIS CLIMATISATION**

Accompagné de Gérard Mathécade, Monsieur le Maire a rencontré la directrice de la microcrèche et le directeur de la Scop. Ces derniers proposent l’installation d’une climatisation au lieu d’un vitrage anti-chaleur. Le devis de la société Serfo s’élève à 3 496,76 € HT. La Scop propose d’en prendre la moitié à sa charge, la part restant à payer par la commune serait de 1 748,38 € HT.

Monsieur le Maire précise que les frais d’installation de la climatisation représentent un surcoût de 500 € par rapport au vitrage mais son efficacité est certaine.

Gildas Pérennez et Céline Boin s’interrogent sur son utilisation en période de pandémie comme actuellement, de même que pour l’écologie comme le signale Sylvie Doré. Monsieur le Maire dit que la climatisation est mise en place dans beaucoup de structures gérées par la Scop et qu’elle répond pleinement aux normes sanitaires.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 4 contre et 4 abstentions décident :

- de retenir le devis de Serfo d’un montant de 1 748,38 € HT et de mandater la dépense en section d’investissement.

- qu’une fois ces travaux de climatisation faits, aucune dépense supplémentaire relative à la réduction de la chaleur ne sera fait à la microcrèche

- que les frais d’entretien et de maintenance de la climatisation seront à la charge unique de la Scop.

Un courrier mentionnant ces conditions sera transmis au Directeur de la Scop.

**TERRAIN DUAULT : PORTAGE FONCIER**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Municipal avait décidé l’achat de la parcelle AB 21 pour l’implantation d’un lotissement ainsi que le portage foncier de LCBC pour 90 000 €.

Après contact avec LCBC, la règle du portage foncier est la suivante :

La parcelle que la commune va acheter à M. et Mme Duault est divisée en deux : une partie en 1AU pour la 1ère tranche de travaux et la 2nde partie en 2AU pour la 2ème tranche.

La commune demande le financement pour la 2ème tranche.

Aussi, au budget, il convient de prévoir une dépense de 95 000 € (achat + frais) pour la 1ere tranche. C’est LCBC qui achètera la 2ème partie et la rétrocèdera pour le même prix à la commune au fur et à mesure de la vente des lots avec un délai maximum de 10 ans.

Le terrain doit être borné suite à la division parcellaire entre la commune et LCBC. Le devis du cabinet Nicolas de 1 265,50 € HT est accepté par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de bornage, à signer la convention et à procéder à l’achat de la parcelle.

**AMENAGEMENT DE LA RUE DES COURCETTES :**

1. *Devis bornage* :

Afin de délimiter le terrain cadastré AC 3 que la commune va acheter à M. et Mme Elie Le Boudec en bas de la rue des Courcettes, un bornage doit être fait. Le devis du Cabinet Nicolas s’élève à 1039 € HT et comprend également le rétablissement de la limite des trottoirs devant le garage.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Accord du Conseil.

Après le bornage du terrain, la commune pourra procéder à l’achat du terrain. Ce point sera à l’ordre du jour du Conseil de septembre.

1. *Convention servitude eaux pluviales* :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude entre la commune et Mr et Mme Le Boudec pour les canalisations d’eaux pluviales passant sous la parcelle AC2.

**CANTINE**

1. Embauche d’un agent :

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin d’assurer le bon fonctionnement du service à la cantine, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour besoin occasionnel à temps non complet du 1er septembre au 18 décembre 2020 inclus à raison d’une heure par jour d’école. La candidature de Stacy Bernard est retenue.

La rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 340 au prorata des heures effectuées. Elle bénéficiera des congés payés en fin de contrat.

1. Renouvellement contrat Convivio :

Le contrat avec cette société de restauration est arrivé à échéance le 30 juin 2020, il avait été conclu pour trois ans à compter du 1er juillet 2017.

Les délais pour effectuer un nouvel appel d’offres étant trop courts, il est proposé de signer un avenant permettant le renouvellement du contrat pour une année avec une tacite reconduction 2 fois.

Toutefois, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation en fin d’année.

Nathalie Guillaume, responsable du service restauration scolaire, se dit satisfaite de la prestation de Convivio et la mairie ne reçoit pas de mécontentement des parents.

1. Proposition de prise en charge du surcoût lié à la pandémie :

Monsieur le Maire, Emma Bernard accompagnés de Nathalie et Karine ont rencontré le directeur de la société Convivio après avoir reçu une proposition de cette société sollicitant ses clients pour une prise en charge du manque à gagner dû au Covid.

Monsieur Ermel a donc exposé la demande mais a précisé qu’il ne s’agissait que d’une sollicitation et non d’une obligation.

Le nombre de repas non commandés est calculé pour la période d’avril à août (comparaison 2019/2020) sachant que le nombre de repas des mois de mars, avril, mai et juin est connu alors qu’il s’agit d’une estimation pour juillet et août.

La demande d’aide est la suivante :

\* 0,40 € / repas non pris pour une aide au redémarrage de l’activité (à partir du 11 mai)

\* 0,75 € / repas par repas non pris (à partir de mars)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Nbre repas facturés | Nbre repas prévisionnels | Nbre repas non commandés | Coût par repas non commandés | Surcoût par repas servi à partir du 11/5 | Montant |
| Mars | 1217 | 2295 | 1078 | 0.75 | 0 | 808.50 |
| Avril | 0 | 1370 | 1370 | 0.75 | 0 | 1027.5 |
| Mai | 0 | 1682 | 1682 | 0.75 | 0.40 | 1934.30 |
| Juin | 1220 | 2185 | 965 | 0.75 | 0.40 | 1109.75 |
| Juillet | 733 | 733 | 0 | 0.75 | 0.40 | 0 |
| Août | 281 | 281 | 0 | 0.75 | 0.40 | 0 |
| Total | 3451 | 8546 | 5095 | 3 821,25 € | 1058,80 € | 4880.05 |

Monsieur le Maire expose les quatre possibilités :

1- la commune accepte de payer 1,15 € par repas, la somme sera d’environ 4800 €.

2- la commune décide de ne payer que le surcoût pour les repas non commandés

soit 5095 repas x 0,75 € = 3 821,25 €

3- la commune décide de ne payer que le surcoût pour les repas commandés à compter du 11 mai

soit 2 647 repas x 0,40 € = 1 058,80 €

4- la commune refuse de payer sachant que la commune a aussi des surcoûts et aucune compensation financière, et même une baisse de dotations.

Aussi, avec 19 voix, la quatrième proposition est retenue.

D’autre part, selon l’article 6-3 de la convention signée avec Convivio, *« si le nombre réel de repas servis s’avérait inférieur à 17 100 repas sur l’année, il est convenu que les prix seraient rectifiés en conséquence afin d’assurer la couverture des charges fixes de fonctionnement soit 0,30 € HT par couvert manquant en dessus de ce seuil. »*

Le nombre de repas manquants de juillet 2019 à juin 2020 est estimé à environ 750 soit une dépense de 270 € TTC (montant à confirmer par Convivio).

Monsieur Basset pense que cette condition n’est pas fondée car, en période de pandémie, le restaurant scolaire n’a pas pu accueillir les rationnaires car les écoles étaient fermées. Céline Boin propose de comparer le nombre de repas pris avant le confinement à ceux pris à la même période l’an passé et d’éventuellement demander un geste commercial à Convivio.

Gildas Pérennez explique que, la convention ayant été signée par les deux parties, il est difficile de passer outre les conditions de l’article 6-3.

Un courrier sera envoyé à Convivio pour avertir que la commune ne versera aucune compensation financière et demander un éventuel geste commercial concernant l’application de l’article 6-3 de la convention.

1. Proposition étude de bruit par le Centre de Gestion

Une étude de bruit a déjà été faite par le Centre de Gestion en 2014 pour le rez-de-chaussée de la cantine. Quelques solutions avaient été trouvées comme mixer les tables entre petits et grands, installation de claustras, installation de panneaux anti-bruit.

Monsieur le Maire propose d’effectuer une 2nde étude pour l’étage car cette salle, servant aussi pour des repas privés le week-end, est très bruyante. Le Centre de Gestion pourra apporter des solutions pour réduire le bruit et apporter un confort au personnel et aux enfants.

Le Conseil donne son accord. Un devis sera demandé et le versement éventuel d’aides sera étudié.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION D’UN COORDONNATEUR COMMUNAL**

Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Karine Foulfoin est nommée coordonnatrice communale et aura en charge la préparation du recensement, son suivi et sa saisie et sera responsable des agents recenseurs.

Trois agents recenseurs devront être recrutés en octobre.

**MATERIEL :**

1. *Souffleur pour services techniques* :

A la demande des services techniques, des devis ont été demandés pour l’achat d’un souffleur. Les employés communaux ont été consultés et préfèrent le modèle Echo PB8010 Chez Besnard Motoculture pour un montant de 600 € HT.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. *Aspirateur cantine* :

Emme Bernard rapporte qu’à la demande de la responsable de la cantine, le Conseil Municipal accepte le devis de Jérôme Flageul pour un montant de 197,94 € HT pour l’achat d’un aspirateur.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**ECOLE DES PERRIERES**

1. *Devis achat tables et chaises* :

A la rentrée prochaine, les effectifs à l’école publique passent à 103 élèves. La directrice a fait savoir que du mobilier supplémentaire est nécessaire à savoir 3 tables et 3 chaises.

Afin de garder la même gamme de produits, un devis a été demandé à Mobidécor, fournisseur de mobilier de l’école. Le Conseil accepte ce devis d’un montant de 877,20 € HT.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. *Compte-rendu du Conseil d’Ecole* :

Monsieur le Maire et Emma Bernard ont assisté au Conseil d’Ecole le 29 juin dernier.

\* Bilan de l’année : projets de fin d’année (équitation, kayak, classe de découverte) annulés et reportés à l’année prochaine - pendant le confinement, la continuité pédagogique a été mise en place - reprise de l’école en 2 temps : 50 % des effectifs le 11 mai et tous les élèves hors TPS le 22 juin

\* Organisation à la rentrée :

TPS : CP : 10 CM1 : 16

PS : 14 CE1 : 13 CM2 : 7

MS : 12 CE2 : 11

GS : 14

\* questions diverses et demande de travaux :

- plaques de récupération d’eau à changer dans la cour

- réflexion sur l’agrandissement d’une salle de classe à gauche en entrant

- peinture du toboggan, peinture du mur de la cour à faire

- mise en place de distributeurs de serviettes jetables

- projet jardinage : barrière à côté de la bibliothèque et cuve de récupération pluie

- étudier le remplacement d’un ordinateur

**BONS ACHAT MAISONS FLEURIES**

Maurice Tilly propose de reconduire les montants de l’année passée, ce qui est accepté par le Conseil Municipal :

- 1er prix : 30 €

- 2ème prix : 20 €

- 3ème prix et suivants : 15 €

Il donne lecture des résultats suite au passage du jury 10 juillet dernier :

*JARDIN PRIVE VISIBLE DE LA RUE OU OUVERT AU PUBLIC – 1000m²*

1. Mr et Mme Yvon JEGARD
2. Mr et Mme Michel ROLLAND

*JARDIN PRIVE VISIBLE DE LA RUE OU OUVERT AU PUBLIC + 1000m²*

1. Mr et Mme Joseph NICOLAS
2. Mr et Mme Marcel NEVO
3. Mme Simone QUERO

*FACADE OU BALCON FLEURI*

1. Mr Hervé MICHEL
2. Mme Evelyne AUFFRET

Certains élus se demandent s’il est utile de conserver ce concours car il réunit de moins en moins de candidat. Maurice Tilly souligne, qu’en effet, il y a 5 maisons de moins cette année mais qu’il permet de récompenser les habitants, de visiter quelques beaux jardins et surtout d’échanger avec les participants.

Monsieur le Maire pense qu’il faudrait peut-être étendre le concours aux aménagements paysagers des parcs en campagne.

**POINT SUR LES TRAVAUX**

- *Résidence du Puits* : travaux bicouche cette semaine

Le caniveau a également été mis en place. Pour rappel, le Conseil Municipal avait donné son accord et la délibération validant les travaux d’un montant de 1 795 € HT a été raccrochée à la réunion du Conseil Municipal du 8 juin.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *point sur le marché de travaux des sanitaires publics* : lors la commission d’adjudication des marchés du 29 juin, une seule entreprise de gros œuvre a répondu mais avec un montant de travaux trop élevé. Aussi, il a été décidé de modifier le lot 1 (maçonnerie traditionnelle au lieu de bancher) et de solliciter directement les entreprises. Des demandes ont été transmises aux entreprises Le Ho, Carimalo, Hamon, Le Brix et Seb Maçonnerie. L’ouverture des plis du lot 1 aura lieu le jeudi 23 juillet à 10h. Pour rappel, le coût de ce projet est estimé à environ 100 000 € HT dont 6 000 € HT de maitrise d’œuvre, 575 € HT de diagnostic amiante et 1 160 € de mission SPS.

De plus, le diagnostic amiante révèle que le bâtiment actuel comporte de la colle amiantée dans les faïences, un protocole particulier de retrait et d’évacuation est nécessaire. Le cabinet Château propose de solliciter 4 entreprises pour cette consultation : SNT Nicol, SFB Ouest, EIMH, Démolition Bretagne Services.

Monsieur le Maire informe que, lors de la commission finances, la question de la poursuite de ce projet a été soulevée et propose de discuter sur ce sujet. Régis Langlois pense que le coût de ce projet est trop élevé et se demande si des sanitaires sont utiles sur la place du bourg tout comme Frédéric Foulfoin qui s’interroge sur le nombre de personnes les utilisant chaque jour d’autant plus qu’il y en a déjà au cimetière.

Anthony Basset souhaite savoir si la commune est obligée de continuer ce projet sachant que des frais de maitrise d’œuvre sont déjà engagés.

Monsieur le Maire propose d’attendre que les plis soient tous ouverts et analysés par le cabinet Château et de prendre une décision lors du Conseil de septembre.

- *organisation de la journée éco citoyenne* : il est proposé l’organisation d’une journée éco citoyenne. Chaque élu est invité à réfléchir sur des thèmes puis la commission environnement se réunira après l’été.

- *étang* : pour information, une planche du moine a cédé. Monsieur le Maire, Gérard Mathécade et Pascal Doré ont rencontré Monsieur Dumont de la Fédération Départementale des Pêcheurs des Côtes d’Armor et Monsieur Marteil, Président de la société de pêche de Loudéac. Après conseils de Monsieur Dumont, le moine sera éventuellement bâché pour colmater la fuite. La vidange de l’étang sera effectuée fin septembre – début octobre. Un point plus précis sera fait au Conseil de septembre.

Dans un premier temps, un arrêté municipal sera pris pour interdire de marcher sur les berges.

- *Tradi Chapelle* : le concert à la chapelle Saint-Pierre qui devait avoir lieu le 24 juillet est annulé.

- *Location des salles communales* : Monsieur le Maire explique que jusqu’au 10 juillet, il était interdit de mettre des salles en location. Depuis, les locations sont possibles mais avec des règles strictes (4m² par personne, port du masque, 1 place sur 2 à table, pas de bal …) mais la responsabilité de la collectivité est engagée. La Préfecture préconise de ne pas louer les salles jusqu’au 31 août.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour et 2 absentions, décide de ne pas remettre les salles communales en location.

- *Saisie huissier* : l’huissier de Loudéac a été contacté pour la procédure d’expulsion de Djeffrey Letellier, locataire au 7 bis rue Emile Jégard (dette loyer : 3 850 €).

- *Extension de la crêperie* : Monsieur le Maire informe qu’il a rencontré, avec Gérard Mathécade, les gérants de la crêperie qui demandent que soit relancé le projet d’extension du bâtiment. Les élus, par 18 voix pour et 1 abstention, décide de programmer ces travaux en 2021.

De plus, les gérants souhaitent installer un camion ou un cabanon pour le snacking sur le parking et demandent l’avis du Conseil. Les élus pensent qu’il n’est pas de leur ressort de donner un avis sur cette activité commerciale mais donnent leur accord pour que l’espace public soit occupé. En contrepartie, un droit de stationnement ou une redevance d’occupation du domaine public devra être mis en place.

**Dates à retenir** :

* Lundi 20 juillet à 20h : rencontre avec les commerces et artisans
* Jeudi 23 juillet à 10h : Commission Adjudication des Marchés
* Mercredi 26 août à 19 h : Commission santé (intervention du Maire de Le Sourn)
* Mercredi 26 août à 20h30 : commission animation
* Jeudi 3 septembre à 19h30 : réunion CCAS
* Jeudi 10 septembre à 20h30 : Conseil Municipal